

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1701
21 août 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMMES ADRESSES AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE ET AU SECRETAIRE
GENERAL, LE 18 AOUT 1950, PAR LE PREMIER MINISTRE ADJOINT ET MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES DE TCHECOSLOVAQUIE

EN SA QUALITE DE GOUVERNEMENT D'UN ETAT MEMBRE DES NATIONS UNIES
RESPECTUEUX DES OBLIGATIONS DE LA CHARTE, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TCHECOSLOVAQUE PROTESTE CONTRE LES EFFORTS QUE LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET
D'AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE SOUMIS A LEUR INFLUENCE DEPLOYENT
POUR VIOLER MANIFESTEMENT LES PRINCIPES DE L'EGALITE DES DROITS EN CHERCHANT
A EMPECHER LE REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DE
COREE DE SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL DE SECURITE. L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES EST AINSI OBLIGEE DE VIOLER, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SON
ORGANE A QUI A ETE CONFERE LA PRINCIPALE RESPONSABILITE DU MAINTIEN DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE, LE PRINCIPE JURIDIQUE DE BASE DE L'HUMANITE CIVILISEE,
QUI VEUT QUE DANS TOUT DIFFEREND L'ON ENTENDE LES DEUX PARTIES. D'APRES LE
PRINCIPE DE L'ARTICLE 32, LA CHARTE EXIGE D'INVITER LES REPRESENTANTS DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DE COREE. LA PROPOSITION DE L'UNION DES
REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES D'ENTENDRE LES REPRESENTANTS DU PEUPLE
COREEN N'EST DONC PAS SEULEMENT CONFORME A CES PRINCIPES, MAIS PROTEGE
EGALEMENT L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET SA CHARTE, DONT LES ETATS-UNIS
D'AMERIQUE ABUSENT, DANS LEUR AGRESSIVITE IMPERIALISTE, PAR LA PRESSION
QU'ILS EXERCENT SUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE. LA DELEGATION
TCHECOSLOVAQUE A L'ASSEMBLEE GENERALE A TOUJOURS INSISTE SUR LE RESPECT DE
CES PRINCIPES. DES L'INSTANT OU LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ONT ILLEGALEMENT
SAISI L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DE LA QUESTION DE COREE, LA
DELEGATION TCHECOSLOVAQUE A PROPOSE D'INVITER LES REPRESENTANTS DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DE COREE. LE GOUVERNEMENT TCHECOSLOVAQUE
PRIE LE CONSEIL DE SECURITE, QUI DOIT AGIR AU NOM DE TOUS LES MEMBRES DE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DE S'ACQUITTER DE SES FONCTIONS CONFORMEMENT AUX BUTS ET PRINCIPES DES NATIONS UNIES ET D'ENTENDRE LES REPRESENTANTS DE LA LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DE COREE.

VILLIAM SIROKY,
PREMIER MINISTRE ADJOINT,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

LE TELEGRAMME DANS LEQUEL LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DE COREE PROTESTE CONTRE LES BOMBARDEMENTS BARBARES QUE LES FORCES ARMEES AMERICAINES EFFECTUENT ET DONT ONT ETE VICTIMES LES HABITANTS DES VILLES ET VILLAGES COREENS A PROVOQUE L'INDIGNATION DE TOUT LE PEUPLE TCHECOSLOVAQUE. LE GOUVERNEMENT ET LE PEUPLE TCHECOSLOVAQUES PROTESTENT CONTRE L'INACTION VOULUE DU CONSEIL DE SECURITE, QUI, AU LIEU DE S'ACQUITTER DE SES OBLIGATIONS DEFINIES PAR LA CHARTE, N'A RIEN FAIT POUR CONDAMNER LA CRIMINELLE AGRESSION AMERICAINE ET METTRE UN TERME AUX SOUFFRANCES DU PEUPLE COREEN. LE GOUVERNEMENT TCHECOSLOVAQUE DEMANDE DONC QUE LE CONSEIL DE SECURITE PRENNE DES MESURES A L'EGARD DES FAITS REVOLTANTS QUE DENONCE LE DOCUMENT DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DE COREE, EN CONDAMNANT RESOLUMENT CES ACTES BARBARES ET EN ORDONNANT QU'IL Y SOIT MIS FIN IMMEDIATEMENT.

VILLIAM SIROKY
PREMIER MINISTRE ADJOINT
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES